

Le 17 février 2026

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case Postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Dépôt de la preuve écrite de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (la « FCEI »)

Dossier: R-4303-2025 - EGQ - Demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs d'Enbridge Gaz Québec à compter du 1er janvier 2026

Chère consœur,

Conformément à l'échéancier établie par la Régie dans sa décision procédurale D-2026-001, la FCEI dépose la preuve écrite qu'elle fera valoir lors de l'audience du présent dossier.

Cordialement,



Me Charles Turmel
Procureur de la FCEI

Cc : Me André Turmel
Procureur de la FCEI